

Le tri des emballages plus facile en 2020 !

Dès le 1^{er} janvier 2020, le geste de tri sera facilité ! Davantage d'emballages triés, l'installation de points de tri proches de chez vous, telles sont les évolutions actuellement à l'étude par Guingamp-Paimpol Agglomération.

Un geste de tri plus simple : le bac jaune.

Un geste de tri simplifié pour davantage de recyclage, c'est l'objectif de l'Agglomération.

Guingamp-Paimpol Agglo souhaite également rendre une qualité de service aux usagers adaptée aux spécificités du territoire. Ainsi, les circuits et points de collectes sont actuellement en cours d'étude.



Les déchets ménagers résiduels

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les conteneurs destinés à cet usage. Ces déchets ne se trient pas et n'ont pas vocation à être recyclés mais incinérés. Ils ne sont pas dangereux, ni d'activités spécifiques (chantier, agriculture...) et rentrent facilement dans un sac noir.

Pas de changement pour la collecte du verre

La collecte des bocaux et bouteilles en verre ne changera pas, elle restera en points d'apport volontaire. Ces points pourront également être densifiés selon les besoins.



La déchèterie de Callac pour tous vos autres déchets

La quasi-totalité des déchets (sauf amiante) peut être déposés à la déchèterie de Callac, située zone artisanale de Kerguiniou. Elle est accessible le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Une campagne de communication se met en place, ainsi l'Agglomération vous informera plus précisément de la démarche et du calendrier à compter du mois de septembre : animations, manifestations, permanences en mairies, scolaires, professionnels...

Renseignements

Service Prévention, collecte et valorisation des déchets - Guingamp-Paimpol Agglomération

02 96 13 59 59 / dechets@guingamp-paimpol.bzh

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh